



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU GRAND DAX**

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX et le **DEUX** du mois de **MARS** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 17 février 2026, se sont réunis en séance ordinaire, au 14 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Monsieur Julien DUBOIS, Président.

Présents : Monsieur Julien DUBOIS, Madame Guylaine DUTOYA, Monsieur Philippe LAFFITTE, Monsieur Hikmat CHAHINE, Madame Véronique AUDOUY, Madame Christine BEYRIS, Madame Corinne LAPORTE, Monsieur Yves POMMIES, Monsieur Jean-Pierre BIDAUD, Monsieur Jean-Maurice CASTEX, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Monsieur Bernard BOITTELLE, Madame Claudine ROHFRITSCH.

Absents et excusés : Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, Monsieur Régis MALARIK, Madame Gloria DORVAL, Madame Monique BAGIEU, Madame Gisèle CAMIADE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BENOIT.

Quorum : le quorum est atteint avec 13 membres présents.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ADHÉSION 2026 À L'UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE

Madame la Vice-présidente expose,

Vu Le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L123-6 et R123-20,

Vu les statuts de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale,

Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax,

Association Loi 1901, l'Union Nationale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS) fédère et représente 4000 CCAS et CIAS en France. Elle propose notamment :



- des conseils techniques et juridiques gratuits,
- des sessions de formation sur des thèmes stratégiques,
- l'accès à un espace dédié sur Internet (partage d'expérience, modèles de documents, FAQ...),
- des publications liées à l'actualité.

Considérant que le CIAS souhaite utiliser le service de l'association afin de bénéficier des services et des outils permettant d'améliorer la prise en charge des populations les plus vulnérables et d'améliorer les animations en faveur des enfants dont il a la charge,

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,

Article 1 : DECIE D'ADHERER à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale dont le siège est situé : 4, rue d'Athènes – 75 009 PARIS.

Article 2 : DECIDE DE PAYER le montant de la cotisation statutaire fixé par les instances habilitées de l'Union Nationale pour l'année 2026, soit 2 030,91 € .

Article 3 : AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

Article 4 : DIT QUE les crédits sont inscrits à l'article 6558 du budget général.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'état dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : villa Noullobos – 50, Cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 02 MARS 2026

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Vincent BENOIT